

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SECURITE
ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
TECHNIQUE DES VEHICULES

PARIS, LE 30 JUIL 1987

208, RUE RAYMOND LOSSERAND
75014 PARIS
CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16
TELEPHONE (1) 45.39.25.70
TELEX EKIPRER 200366

HD/MC - 87.179

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif
d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : SITO

Référence : 1262 destiné aux véhicules SUZUKI GS40X, (GSX400S),
GSX400F, GSX400E, GSX400L.

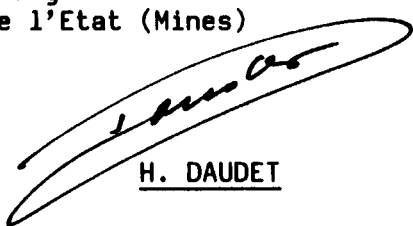
Je vous informe, qu'en application des dispositions des articles
du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du
procès-verbal de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE
ET DU CYCLE délivré le 20 Juillet 1987 sous le numéro
87.15.10.311/6640 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 2942 EXTENSION I

NOTA : Adjonction de nouveaux types de véhicules.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma
considération distinguée.

L'Ingénieur des Travaux Publics
de l'Etat (Mines)



H. DAUDET

Monsieur le Directeur
EUROPEENNE DE DIFFUSION MODERNE
13 Route de la Salle - ZAC des Romains
CRAN GEVRIER
74000 ANNECY

SITO
MONTI CELLO D'ALBA
ITALIE